



## Entrevue avec Monsieur Pierre Reid, Directeur général des élections du Québec (DGEQ), réalisée par Anne-Sophie Marchand, Sarah Martineau et Philippe Noël des Comités 12-18 de St-Louis-de-Blandford, Lyster et Daveluyville.

### 1- En quoi consiste le métier de DGEQ ?

Le directeur général des élections, c'est d'abord une personne nommée par l'Assemblée nationale. J'ai été nommé en juin 2015 et je suis entré en fonction le 12 juillet 2015. Le DGE, c'est aussi toute une équipe qui m'aide à réaliser un mandat important. Notre mandat est d'abord d'organiser des élections générales



Philippe Noël, M. Pierre Reid, Anne-Sophie Marchand et Sarah Martineau.

provinciales, qui ont lieu tous les quatre ans, et les élections partielles, qui ont lieu entre deux élections générales. Nous soutenons également les municipalités et les commissions scolaires dans l'organisation de leurs élections.

Un autre volet important de notre travail est de promouvoir les valeurs démocratiques québécoises. Cela se traduit par du travail d'information et de sensibilisation aux

institutions démocratiques et à la participation électorale. Nous offrons aussi des programmes d'éducation auprès des jeunes du primaire, du secondaire et même du cégep et de l'université.

Nous agissons aussi à titre de poursuivant public dans les situations où il y a contravention aux lois électorales. Dans ces cas-là, nous entamons des poursuites contre ceux qui ont contrevenu à la loi.

Un autre volet, moins connu, mais quand même important, est celui de la coopération internationale. Nous avons participé à la mise en place du « Réseau des compétences électorales francophones » qui est une organisation liée à l'organisation internationale de la francophonie (OIF). Nous participons aussi à

« Des Raccrocheurs  
de Jeunes,  
Des Réveilleurs  
de Leaders »  
Daniel Grenier, porte-parole



Partenaires 12-18  
2255, rue Bécancour, Lyster (Québec) G0S 1V0  
Téléphone : (819) 621-5539  
Courriel : [gcayer@p1218.org](mailto:gcayer@p1218.org)  
Internet : [www.p1218.org](http://www.p1218.org)

des missions à l'étranger et en mai 2016, une équipe du DGE a participé à un séminaire en Tunisie sur la communication électorale.

Nous demeurons aussi disponibles pour répondre à certaines demandes de l'Assemblée nationale. Par exemple, j'ai eu à participer à la commission parlementaire sur un projet de loi concernant le financement politique et qui donnait suite aux recommandations de la Commission Charbonneau.

**2- Selon-vous, est-ce que la population en 2016 exerce un vrai pouvoir politique ?**

Je pense que oui. Je pense que chaque action, chaque implication de toute personne, c'est un pouvoir politique puisque les gens peuvent s'exprimer, que ce soit au niveau de la province ou au niveau de leur municipalité. Les interventions que les gens font auprès des conseils municipaux peuvent concerner la vitesse dans une rue ou la construction de trottoirs. Au niveau provincial, on peut penser aux établissements de santé ou aux écoles. Je pense que la population exerce un pouvoir politique. Je pense aussi que les gens qui ont la responsabilité de nous diriger sont à l'écoute de la population à différentes magnitudes et de différentes façons.

**3- À quoi ressemble une journée de travail au quotidien ?**

Il n'y a jamais deux journées pareilles. J'arrive le matin, avec un certain agenda, mais les choses se bousculent et tout change. J'ai parfois à me pencher sur des dossiers de contravention à la loi ou à me présenter à des commissions parlementaires. Je peux aussi avoir à rencontrer les employés pour des projets particuliers. Il m'arrive également de me déplacer à l'extérieur lorsqu'il y a des élections partielles.

**4- Quel parcours de vie avez-vous entrepris pour vous rendre au poste que vous occupez présentement ?**

Je dois dire qu'on ne pense pas devenir un jour directeur général des élections. En fait, ce n'est pas un emploi sur lequel on postule. On est tout simplement appelé à un moment donné en raison de son expérience. Mon expérience personnelle dans la fonction publique a commencé en 1978 à l'Assemblée nationale. C'était, à l'époque, le Bureau du greffier en lois, qui est un peu l'équivalent d'une direction de services juridiques. Étant avocat de formation, j'ai ensuite travaillé au ministère de la justice, à la Société de l'assurance automobile du Québec, puis au ministère du Conseil exécutif. Les 5 dernières années, j'avais la responsabilité d'assurer la préparation des dossiers présentés au Conseil des ministres.

**5- Que pensez-vous de la politique en 2016 ?**

Question où je dois faire preuve de prudence, parce que la neutralité et l'impartialité sont des qualités qui définissent le DGE. Je pense que si nous revisitons l'histoire, la politique s'ajuste à chaque époque. Aujourd'hui, c'est certain qu'avec la présence des médias, traditionnels ou sociaux, les politiciens sont toujours sur la sellette.

Je pense aussi qu'on a la chance de vivre dans une démocratie et qu'on est bien au Québec. Cette démocratie permet à tous de s'exprimer. Il y a de la consultation même si les décisions ne peuvent pas toujours faire l'unanimité. Les gens ont le droit de manifester leur désaccord. Dans l'ensemble, c'est un exercice démocratique qui n'est pas nécessairement facile, mais je pense qu'elle est bien exercée. Il y a toujours place à l'amélioration, mais je pense qu'on peut se compter chanceux au Québec, au Canada, de vivre dans une démocratie comme on la connaît.

